

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 7 juillet 2022

Le chiffre : 18,3* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2022 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

 (*hors primes pour épuration)

[Focus sur le plan de résilience face au changement climatique]

Au cours du deuxième trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **159 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

D'ici la fin de l'année 2022, l'agence de l'eau consacrera **22 M€ supplémentaires** à des projets contribuant à la résilience des territoires face au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2022 en Occitanie

- 43 % des aides (7,9 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- **4,1 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 2,7 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées et 1,4 M€ pour les traiter ;
- **3,8 M€ pour l'eau potable**.

Sur ces 7,9 M€ d'aides, 4,8 M€ bénéficient aux communes classées en zone de revitalisation rurale pour mettre en conformité leurs infrastructures d'assainissement (2,2 M€) et d'eau potable (2,6 M€).

- 30 % des aides (5,5 M€)** vont à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 4,2 M€ pour renaturer les cours d'eau (dont 2,9 M€ attribués à la Compagnie Nationale du Rhône pour les travaux permettant le franchissement par les poissons du barrage de Vallabrègues dans le Gard), 0,9 M€ pour l'animation territoriale et 0,4 M€ pour préserver et restaurer les zones humides ;
- 19% des aides (3,4 M€)** sont octroyées à la **lutte contre les pollutions agricoles**, en totalité attribuées à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui investissent dans des équipements pour réduire les rejets de pesticides.
- Près de 8 % des aides (1,4 M€)** concernent la **gestion quantitative de la ressource**, dont 1 M€ pour économiser



22 M€ d'aides supplémentaires de l'agence de l'eau

 en 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



l'eau, principalement en réduisant les fuites sur les réseaux d'eau potable, 0,2 M€ pour des actions visant un meilleur partage entre usagers, et 0,2 M€ pour des études prospectives en termes d'adaptation au changement climatique.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables au 2^{ème} trimestre 2022

GARD Chasse aux fuites d'eau potable à Quissac

La commune de Quissac, située sur le bassin versant du Vidourle, va renouveler plusieurs canalisations d'eau potable fuyardes afin de réduire les fuites d'eau et d'économiser ainsi plus de 22 000 m³ d'eau par an. Pour ces travaux, l'agence de l'eau lui apporte une aide de 186 500 euros.

AUDE Un nouveau contrat avec les agriculteurs de l'Aude pour une gestion durable de l'eau

La Chambre d'agriculture de l'Aude s'engage avec l'agence de l'eau dans un contrat de coopération 2022-2024. Le changement climatique dans le bassin méditerranéen est supérieur aux tendances mondiales et l'agriculture audoise, directement impactée, doit définir des stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme. Les actions prévues dans le précédent contrat 2019-2021 seront renforcées. Elles visent notamment : l'adaptation au changement climatique, le développement des économies d'eau, la préservation et la restauration des zones humides, la mise en place de stratégies agro-environnementales sur les territoires des captages d'eau prioritaires et des zones de sauvegarde des ressources stratégiques. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à 1,1 million d'euros.

FOCUS SUR LE PLAN DE RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sécheresse attendue cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'augmentation de ce plafond de dépenses est de 22 M€ pour 2022, répartis ainsi :

- 6 M€ pour l'alimentation en eau potable, au bénéfice notamment des zones de revitalisation rurale ;
- 10 M€ pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en particulier pour les projets agricoles ;
- 6 M€ pour la gestion des eaux pluviales, notamment la désimperméabilisation des sols.

Les objectifs de ce plan de résilience sont les suivants :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner – leslie@plus2sens.com 06 76 33 55 15